

## AVIS CHSCT-D du 31 janvier 2019 :

Le CHSCT-D 53, réuni le 31 janvier 2019 considère que les évaluations nationales :

- constituent une charge de travail particulièrement lourde pour les personnels enseignants avec une compensation largement insuffisante ;
- constituent une rupture préjudiciable dans leurs progressions pédagogiques annuelles ;
- remettent en cause la liberté pédagogique en imposant un cadre unique d'évaluation ;
- n'ont fait l'objet d'aucune publication de texte réglementaire quant à la leur mise en œuvre cette année scolaire ;

Par conséquent, le CHSCT-D 53 demande au directeur académique de respecter la liberté pédagogique des enseignants, de ne pas ajouter de tension inutile dans les écoles, qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues qui choisiraient de ne pas mettre en œuvre les évaluations nationales et qu'aucune sanction ne soit prise à leur encontre.